

**Rapport reçu par courrier électronique le 12 octobre 2020 à 16h28min**

**De : Serge PAILLISSE [serge.paillisse@orange.fr]**

**À : bernardlaresche; secretariat66**

**Cc : capell**

**Objet : tr: Re: rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020**

**Date : mar. 12/10/2021 16:28**

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai procédé le 12 10 2021, à mon domicile de MILLAS, en présence de MR BERNARD LARESCHE , trésorier ,à l'examen approfondi des comptes de l'association : AMOPA 66, pour l'exercice 2020.

Après avoir visé toutes les pièces de dépenses , constaté l'effectivité des recettes diverses , procédé à l'examen des relevés bancaires , je suis maintenant en mesure d'affirmer la sincérité de la comptabilité présentée qui donne une image fidèle et juste des mouvements financiers.J'ajoute que les comptes sont particulièrement bien tenus.

En foi de quoi , je suis d'avis d'accorder le quitus plein et entier aux président et trésorier de l'AMOPA 66 pour l'exercice écoulé.

Fait le 12 octobre 2021 pour servir et valoir ce que de droit.

signé: Serge PAILLISSE.

---